

Mme TIA

Loyer

7000

## QUITTANCE DE LOYER

Timbre

Total

7000

Reçu de M.

La somme de

élevé au chiffre (son nom)

Pour le montant d'un

soixante mille francs

de loyer des locaux qu'il

Occupe dans la maison située

avenue du 25 Août 1945

Ledit

Loger

commençant le

10/1/21

et finissant

Le

31/1/21

sous toutes réserves de droit DONT QUITTANCE

NOTA : - Un locataire ne peut déménager :

- 1° - Qu'il justifié au propriétaire par une quittance du receveur  
- qu'il a acquitté toutes ses contributions personnelles et mobilières de l'année courante
- 2° - Qu'il n'ait donné ou reçu un congé par écrit dans les délais présents.
- 3° - Qu'il n'ait fait faire les réparations locatives à sa charge suivant l'usage ou d'après l'état des lieux s'il en existe un.

